



ORIENTATION 1

L'éducation des Premières Nations par les peuples des Premières Nations

La prise en charge pleine et entière de l'éducation par et pour les Premières Nations

- Le financement obtenu dans le cadre de l'entente régionale en matière d'éducation est prévisible, durable et basé sur l'égalité réelle.
- Les administrations scolaires s'appuient sur leurs données et une information juste pour planifier à long terme.
- Le plan de mise en œuvre de l'entente régionale en matière d'éducation favorise le contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations.
- De solides structures de gouvernance guident les décisions des Premières Nations en matière d'éducation.
- La compétence des Nations en matière de langues ancestrales est affirmée et défendue.